

3. L'introduction à la cote sur le marché libre OTC¹ (non réglementé)

A la différence des deux marchés précédents relevant de la catégorie des marchés réglementés ² le marché libre-Otc est un *marché de gré à gré* ; c' est toutefois un marché organisé , géré également par Euronext-Paris.³

Ouvert le 16 Septembre 1996 , ce Marché libre avait pour objectif de se substituer au marché hors-cote de la Bourse de Paris dont la disparition était programmée à la suite de l'adoption par le législateur français de la loi du 2 Juillet 1996 mettant en oeuvre la Directive Européenne sur les Services d'Investissement de 1993 , directive ne permettant pas la possibilité du maintien d'un tel marché hors-cote ⁴.

Le marché libre OTC est un marché *non réglementé* :

- . à l'inverse des marchés réglementés il n'existe pas sur ce marché de condition minimale en matière de pourcentage du capital à mettre en bourse , ni d'exigence d'ancienneté minimale de la société désireuse de s'y inscrire .

- . de même les sociétés qui y sont cotées ne sont soumises ni au respect de la réglementation en vigueur concernant la publicité des franchissements de seuils en matière d'évolution du contrôle du capital des sociétés , ni à la procédure de déclenchement obligatoire d'une Offre publique d'achat en cas de franchissement du seuil du tiers du capital.

- . en outre , en cas d'acquisition d'un bloc de contrôle du capital d'une société cotée sur le marché libre , les actionnaires minoritaires de celle-ci ne bénéficient pas , comme sur les marchés réglementés , de la procédure dite de maintien de cours⁵ et des possibilités d'offre publique de retrait avec retrait obligatoire (OPR-RO).

Toutefois le fait d'être un marché de gré à gré *organisé* sous l'égide de Euronext-Paris lui confère certains caractères utiles:

- . la tenue d'un carnet d'ordres central au sein d'une filiale d'EURONEXT-Paris
- . un fixing quotidien
- . le respect d'un certain nombre de règles concernant l'établissement des cours : par exemple une limite de variation des cours d'au maximum 10% par rapport au cours de la veille.

¹ ouvert à toutes cessions

² au sens de la loi de Modernisation des Activités Financières du 2 Juillet 1996 distinguant marchés réglementés (1er Marché, SM et NM) et marchés non réglementés de gré à gré .

³ rien n'empêche l'apparition d'autres marchés de gré à gré organisés sur la place financière française : d'ores et déjà a été lancé en Septembre 1996 un projet privé concurrent le MGT (Marché de gros de titres d'entreprises non cotées) à l'initiative d'un ancien agent de change , l'objectif de ce MGT étant de mettre sur pied un marché de gré à gré fonctionnant sous la forme d'un réseau électronique privé permettant aux adhérents du réseau , des banques d'affaires ou des sociétés de capital-risque disposant d'un portefeuille de participations non cotées-, par l'alimentation d'un carnet d'ordres , de se céder mutuellement quelques unes de leurs participations .

D'ores et déjà la société MGT , après aval du Comité des Etablissements de crédit et des entreprises d'Investissement , et du Conseil des Marchés Financiers , a été agréée courant 1997 comme Entreprise d'investissement de la bourse de Paris.

De même est envisagé courant 2002 l'ouverture à Lyon d'un autre marché de valeurs moyennes **EUROCL@SS** , à l'initiative conjointe de la société EFI et de la société de bourse Aurel-Leven

⁴ voir plus loin l'annexe de ce chapitre relative à la disparition du marché hors-cote et le devenir boursier des sociétés qui y étaient inscrites

⁵ permettant à ces actionnaires minoritaires de céder leurs titres à l'acquéreur du bloc de contrôle aux mêmes conditions que celles obtenues par le vendeur du bloc de contrôle

. l'établissement d'un relevé de cours quotidien pour l'ensemble des valeurs du marché libre , pouvant faire l'objet d'une publication⁶ dans divers quotidiens financiers.

° *La procédure d'admission au marché libre*

Une société désireuse d'accéder au marché libre OTC doit pour atteindre son objectif franchir les étapes suivantes:

° choix d'un intermédiaire qui , en liaison avec la société , élaborera le dossier de présentation de la société

° constitution du *dossier de présentation* incluant

. les comptes des deux derniers exercices de la société

. les statuts de la société

. le niveau du prix d'offre et une note de justification du prix retenu

. en outre , lorsque le cédant des actions est un actionnaire minoritaire ,

une copie de la lettre par laquelle le cédant informe la société de son intention de céder ses titres sur le marché libre , et la réponse de cette dernière faisant état de son accord à cette introduction

° préparation d'une *Note de Présentation* de la société ayant vocation à être publiée

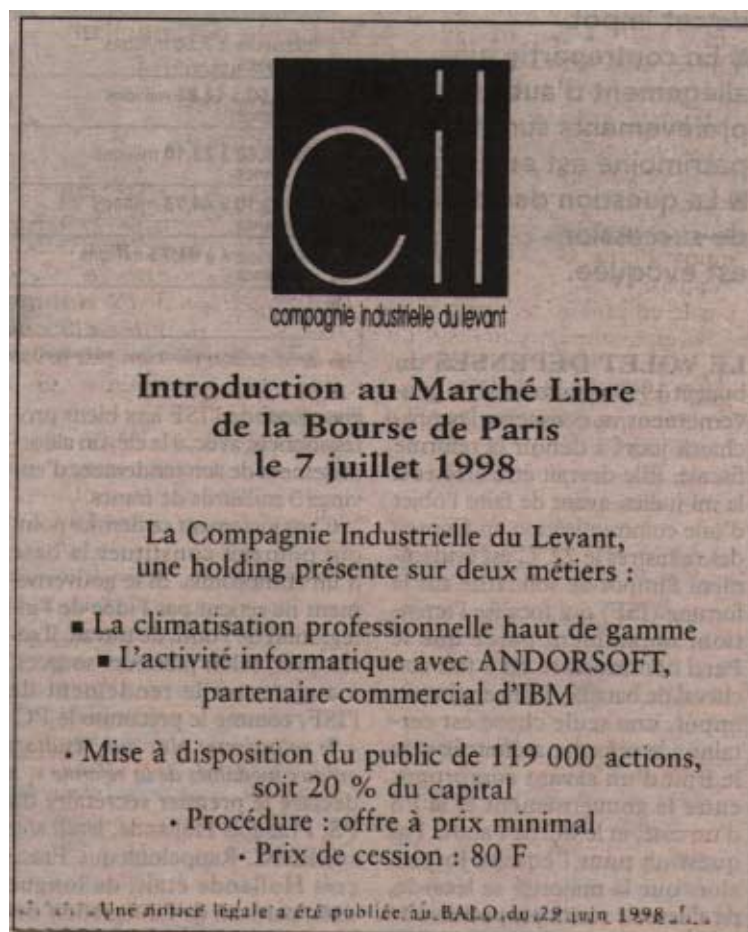
° dans l'hypothèse où cette introduction s'accompagnerait d'une augmentation de capital en numéraire , cette note de présentation de la société devrait obtenir le visa de la Cob

° publication au Balo de la Notice légale de l'opération

° et éventuellement publicité informative dans un journal financier pour informer le marché de la réalisation prochaine de l'opération (Prospectus)

Prospectus d'admission au Marché libre -otc : la Cie Industrielle du Levant

⁶ partielle (le plus souvent) ou totale (La Tribune)



° *L'évolution des effectifs du Marché libre-Otc depuis sa création*

Le tableau ci-dessous présente quelle a été l'évolution des effectifs inscrits au Marché libre-Otc depuis l'ouverture de celui-ci:

Année	1996	1997	1998	1999	Total
1ères introductions	6	14	20	37	
transferts du hors-cote	-	5	92	10	
transferts du SM			1		
transferts vers NM		1 (Titus)		1 Systar	
transferts vers SM			2 Créatifs AP consultants	4 Team Partners Cibox LCI Faros Aubay Tech.	
transferts vers 1er M				1 (Air France)	
radiations				2 Bertin Upke Systems	
Effectifs en fin d'année	6	24	135	174	
Cap.boursière en fin d'année					
% par rapport à la capitalisation boursière totale de la place de Paris	ns	ns	ns	ns	

° Quelques exemples de sociétés introduites au Marché libre

sociétés	prix d'offre	procédure d'introduction	nombre de titres cédés	%du capital cédé sur le marché	secteur d'activité
SOBELEC le 25.9.96	80F		58000	40%	installations électriques
SIMO INTERNATIONAL le 26.9.96	50 F		4000	2.5%	distribution de fins de séries
TITUS INTERACTIVE * le 28.10.96	160 F		168080	20.8%	Jeux vidéo
FAROS le 12.11	87 F		85800	15%	
CTA HOLDINGS le 21.11.96	250 F		30000	5.2%	Climatisation et traitement de l'air
EURALTECH le 10.12.96	280 F		65000	14.8%	automatisation de la production
EUROPE FINANCEINDUSTRIE le 24.1.97	120 F		2000	0.66%	introduceur en bourse
TROC DE L'ILE le 12.3.97	100 F		103590	15.4%	chaîne de dépôt-vente
SERENGETI le 26.3.97	120 F		63320	12.5%	techniques de communication
BIO MS le 10.4.97	30 F		100000	10%	instrumentation médicale
BD MULTIMEDIA le 12.5.97 ?	65 F		138120	10%	services multimédias
EUROMAN le 13.5.97	200 F	OPM	37500	15%	recrutement de cadres
CREATIFS EXPO le 20.5.97	125 F	OPM	74500	10%	conception et location de matériels d'exposition
DAXEL le 27.5.97	200 F	OPM	75000	15%	informatic juridique et judiciaire
LCA FRANCE le 28.5.97	100 F	OPM	72000	12%	location longue durée de véhicules
ROUSSELET CENTRIFUGATION le 9.6.97	85 F	OPM	50000	10%	fabrication de centrifugeuses
GENERAL INDUSTRIES le 23.7.97	165F		60000	20%	Services collectifs
A.P.CONSULTANTS le 17.9.97	210F		86700	16.58%	Communication, publicité
HELIOS MULTIMEDIA le 16.9.97	125 F	OPM	83274	15%	services télématiques
UPKE SYSTEMS le 18.9.97	26,6 F	?	338850	23,18%	construction de stations multimédia
VERNEY-CARRON le 11.97 (transfert du Hors Cote)				14%	fabrication d'armes de chasse
NICOMATIC le 25.11.97	129 F	OPM	15000	3%	Négoce de décolletage
CROCQ-O-PAIN le 26.11.97	88 F	OPM	110000	18.34%	restauration rapide
GAE le 9.12.97	83 F	OPM	110000	10%	Assurances-dommages
FORMETAL le 12.12.97	56 F	OPM	155950	20.15%	Fonderie de précision
EFE le 23.1.98 (transfert du Hors-cote)				sans titres nouveaux	Editions
HYDRO-EXPLOITATION le 29.1.98 (transfert du Hors-cote)				sans titres nouveaux	
EUREXIA le 16.12.97	150 F	OPM	33460	8.4%	découpe de charcuterie

LA BRUSCETTA le 16.12.97				20.25%	restauration rapide
GEANT DU MEUBLE le 24.3.98	128 F	OPF	125000	25%	chaîne de magasins d'ameublement
FASHION BEL AIR le 23.3.98 (transférée du Hors-cote)				sans titres nouveaux	
SEAL'S le 1.4.98	75 F	OPF	90000	10%	grossiste de matériel informatique
CREDIT FONCIER DE MONACO le 7.4.98 (transférée du Hors-cote)				sans titres nouveaux	
CAAPACTION le 7.4.98 (transféré du Hors-cote)				sans titres nouveaux	
CESAM le 8.4.98	106 F		118210	25.05%	fournitures scolaires
MICROCAST le 16.4.98	50 F	OPM	173118	15%	fonderie de précision aluminium
PRONUPTIA le 21.4.98 (transférée du Hors-cote)				sans titres nouveaux	
SOURCE DEVELOPPEMENT le 24.4.98	1033 F		242	0.4%	écrans plats pour informatique
CLEN le 30.4	80 F		31500	6.3%	Equipementst domestiques et Professionnels
NORD INVEST le 30.4.98 (transférée du Hors-cote)				sans titres nouveaux	
PARFININCO le 4.5.98 (transférée du Hors-cote)				sans titres nouveaux	
CHAMONIX MONTENVERS le 12.5.98 (transférée du Hors-cote)				sans titres nouveaux	Hotellerie Restauration
HOLDING HOPAR le 12.5.98 (transférée du Hors-cote)				sans titres nouveaux	
SYSTAR le 14.5.98 (transférée du Hors-cote)				sans titres nouveaux	logiciels de contrôle
LECTEURS DU MONDE le 20.5.98 (transfert du Hors- cote)				sans titres nouveaux	société des lecteurs du quotidien Le Monde
autres transferts du Hors cote à la demande de la société				sans titres nouveaux	
HM HOLDING le 10.6.98 (transférée du Hors-cote à la demande de minoritaires)	171 F	OPF	4000	10%	Assurances
AUBAY TECHNOLOGIES le 15.6.98	35 F		115000	5.58%	Informatique
STREIT INDUSTRIES le 19.6.98	112.50F		88900	25%	usinage de composants de moteurs de voitures
PARTICIPEX le 25.6				sans titres nouveaux	Société financière de participations
Cie Nationale AIR FRANCE le 30.6				sans titres nouveaux	Aéronautique
PLACOPLATRE- LAMBERT le 3.7.98 (transférée du hors-cote à la demande d'un mioritaire)			3800	0.28%	matériaux de construction
CIE INDUSTRIELLE DU LEVANT le 7.7.98	80 F	OPM	119000	20%	génie climatique et distribution de matériel informatique
FORGES DE TRIE-CHATEAU le 7.7.98	100 F	OPM	50000	10%	petite métallurgie

SICOMAX (transférée du hors-cote à la demande de minoritaires)					
TEAM PARTNERS le 8.7.98	100 F		73200	12%	SSII
AVR le 15.7.98	30 F	OPM	158720	20%	distribution de produits audiovisuels
NEYRIAL HAUTE TECHNOLOGIE le 17.7.98	65 F		81560	10%	informatique
ASSURANCES THIEBAUD le 17.7.98	95 F		102375	15%	
AVENIR FINANCE le 3.8.98 à l'initiative d'un minoritaire	150 F		1500	0.05%	Institution financière
POMMIER S.C.E.B.P. le 29.9	150 F		40000	10%	Construction mécanique
QUADRIMEX CHIMIE le 16.11	105 F	OPM	57673	7.2%	Distribution industrielle
CTM le 17.11	150 F	OPM	30000	5%	Travail temporaire
SPRINT S.A. le 21.12	45 F		2500	1.6%	Travail temporaire

Source: Les Echos et l'Année boursière

* transférée depuis au Nouveau Marché ** transférée depuis au Second Marché)

Coexistent désormais sur ce marché libre trois types de sociétés :

° en premier lieu quelques sociétés introduites à l'initiative d'un actionnaire ou un groupe d'actionnaires minoritaires (et avec l'accord de la société concernée) : la motivation exclusive ayant présidé à l'introduction en bourse dans ce cas est la recherche d'un instrument permettant une liquidité minimale et des possibilités de cession plus facile des titres des minoritaires : Placoplatre-Lambert, Source Développement, Sicomax... Dans ces cas l'introduction, ne porte que sur un nombre réduit de titres (0.28% pour Placoplatre, 0.40% pour Source Développement) : ne répondant pas à une stratégie d'entreprise ,une telle admission a peu de chances de conduire à une demande ultérieure de capitaux de la part de la société concernée sur ce marché.

° en second lieu un groupe de sociétés⁷, antérieurement cotées au Hors-cote et qui, anticipant la fermeture du Hors-cote ou à la suite de la suppression du Hors-cote ont pris l'initiative de demander leur transfert sur le Marché libre ; ce transfert dans quelques cas a pu s'accompagner d'une nouvelle cession de titres leur permettant de lever de nouveaux capitaux sur le marché (Verney-Carron...) ; le plus souvent ,toutefois, ce transfert s'est effectué sans nouvelle cession de titres, la motivation essentielle du transfert apparaissant là encore le souci de sauvegarder une possibilité pour les actionnaires de sortir éventuellement du capital

° en troisième et dernier lieu un groupe de sociétés ayant accédé pour la première fois au marché financier par le biais d'une admission au marché libre (1ères introductions): les motivations à la base de cette demande d'admission sont les mêmes que celles analysées précédemment lors de la présentation des Second Marché et Nouveau Marché, le fait d'avoir choisi le marché libre résultant simplement du fait qu'elles ne remplissent pas (ou pas encore) les conditions nécessaires à une entrée sur l'un de ces marchés réglementés (taille du chiffre d'affaires, nombre minimal de titres cédés...), ou qu'elles ressentent le besoin d'une période d'acclimatation au marché financier avant de franchir le pas d'une candidature à l'un des marchés réglementés plus contraignants. C'est à ce dernier type de sociétés que correspond la majorité des entreprises introduites sur le Marché libre depuis 1999.

⁷ situation majoritaire sur le marché libre compte-tenu du transfert de 97 sociétés du hors-cote désireuses de rester cotées et ayant opté pour le marché libre otc.en 1997 (5) et 1998 (92).

C'est essentiellement pour ces sociétés appartenant à ce troisième groupe de sociétés que l'on peut considérer que le marché libre-Otc est ,lui aussi ,un moyen permettant aux Pmes de financer leur développement.